

«The Valour and the Horror»

La S.H.C. aurait-elle dû intervenir?

Dans un article paru récemment dans la revue The Beaver, Christopher Moore analyse la controverse qui a entouré la diffusion du film «The Valour and the Horror» à la télévision de la CBC. Il s'inquiète de l'ingérence du Sénat, qui s'érige - et de quel droit? - en juge de l'histoire. Mais ce qui l'effraie encore plus, c'est la passivité des historiens dans ce débat qui a pour enjeu véritable la liberté intellectuelle. Il déplore entre autres que la Société historique du Canada ne soit pas intervenue.

Avec la permission de M. Moore et de M. Buckner, président de la S.H.C., nous publions ici un extrait des lettres qu'ils se sont échangés à ce sujet. Nous attendons avec impatience vos commentaires.

Monsieur le Professeur Buckner,

(...) Je ne voudrais aucunement que la Société historique du Canada qualifie «The Valour and the Horror» de bon ou de mauvais document historique — la Société est là pour représenter les historiens, non pour les juger. Cependant, la Société devrait promouvoir et encourager des discussions ouvertes sur l'histoire, et elle devrait tout particulièrement défendre le principe d'une discussion ouverte et libre sur l'histoire.

Voilà justement où elle a fait erreur. L'attitude censoriale de certains historiens et la passivité d'organismes tels que la Société historique du Canada ne font que ternir davantage la profession des historiens en général. J'ose espérer que, même à cette date aussi tardive, le Conseil de la Société envisagera de faire une déclaration en faveur d'une discussion ouverte et contre les démarches du sous-comité du Sénat.

Christopher Moore

Cher Christopher,

(...) Je ne suis pas du tout sûr de la démarche (si besoin est) que la Société historique du Canada doit entreprendre. Comme vous le dites si bien, la Société n'a pas comme mandat de juger le travail des historiens, surtout dans un cas comme celui-ci où les spécialistes en histoire ne semblent pas s'entendre sur la valeur du programme en question en tant qu'interprétation valable d'une série particulière d'événements. De plus, même s'il est de notre devoir de nous prononcer en faveur de discussions ouvertes sur l'histoire, je ne crois pas que nous devons automatiquement condamner un sous-comité du Sénat pour avoir participé au débat en question; de la même façon, nous ne devons pas non plus condamner ces historiens qui ont choisi de présenter leur point de vue devant ce sous-comité. Il est vrai que les délibérations du sous-comité du Sénat ont déclenché un débat public plus vigoureux que celui auquel nous aurions assisté autrement, si l'on se fie aux divers articles publiés dans les journaux et les revues. Je dois vous avouer que, personnellement, je ne suis pas d'accord avec de nombreux points de vue des sénateurs et que je remets en question leur façon de délibérer dans ce cas-ci; cependant, ils ont droit à leur opinion et je doute fort qu'une structure de délibérations plus ouverte aurait changé quoi que ce soit.

Phillip Buckner

Cher Phillip,

Permettez-moi de vous rappeler qu'au départ, ma critique portait sur l'attitude passive de la Société historique du Canada en cette matière.

Si le Conseil de la Société croit réellement que par ses actes, le sous-comité du Sénat a suscité de saines discussions, vous devriez peut-être appuyer la prise de position du Sénat, c'est-à-dire reconnaître que tout ouvrage historique subventionné par l'État et qui risque d'offenser devrait faire l'objet de questions et de modifications par l'État.

Au moins, de cette façon, nous connaîtrions le point de vue de la Société historique du Canada sur la liberté intellectuelle.

Christopher Moore